

Lettre ouverte des méprisé·s aux méprisant·es...

Non seulement la maison « ESR » brûle, mais en plus les pompiers chargés d'éteindre les flammes sont des pyromanes...

Le diagnostic est connu : l'université (mais nous pourrions étendre le constat à la plupart des services publics), soumise à un processus de managérialisation, se disloque ! La logique et les valeurs qui présidaient au métier d'enseignant-chercheur (produire des connaissances de manière désintéressée et des enseignements de qualité à visée émancipatrice et non-utilitariste) s'effacent au profit de logiques marchandes et managériales portées par le « nouveau management public ». Les gouvernants successifs, relayés par toutes les strates administratives, organisent méthodiquement l'exploitation d'une armée de soutiers, de précaires qui s'avère bien plus rentable que la création de postes de titulaires ou, *a minima*, d'ATER, de contrats doctoraux... jusqu'à la naturaliser : le fait qu'un bon nombre des services publics ne fonctionnent que grâce à un bataillon de précaires n'émeut plus grand monde. C'est, semble-t-il, entré dans les mœurs, devenu « normal ».

Le processus n'est pas nouveau : à travers plusieurs réformes successives, se sont mises en place les idées néolibérales développées, notamment, par la société du Mont Pèlerin après guerre (le service public peut – et même doit – être géré comme une entreprise privée, selon ses méthodes dont le taylorisme est une bonne illustration). Ils l'ont rêvé, nos gouvernants l'ont fait (RGPP, LOLF, MAP...), sans qu'à aucun moment un large débat démocratique discutant de cette orientation n'ait été mené. L'université n'y échappe pas comme l'attestent les différentes réformes qui s'y sont succédé ces dernières années (LRU de 2007, ordonnance de 2018 permettant aux universités de devenir des « établissements expérimentaux », LPR de 2020)... À chaque fois, les travailleurs·euses précaires en sont les grand·es oublié·es, de même que, dans une certaine mesure, les titulaires et les étudiant·es. Ces réformes se font presque exclusivement dans la perspective de rationaliser économiquement le fonctionnement des universités à travers le déploiement de dispositifs de gestion et de procédures technocratiques et gestionnaires toujours plus sophistiqués et non d'améliorer les conditions dans lesquelles ses acteurs travaillent ou étudient.

Alors même que dans le discours des gouvernants, l'enseignement (notamment dans le supérieur) et la recherche sont présentés comme des priorités, les universités restent les grandes oubliées des budgets, pâtissant de sous-financements chroniques (notamment si on les compare aux grandes écoles). De même, il est devenu « normal » qu'une grande partie des cours dispensés dans l'ESR (en moyenne 40%, mais dans certains départements beaucoup plus, en sociologie à Évry + de 70%) le soient par des personnes qualifiées (*a minima*, des bac + 5 : doctorant·es, docteur·es qualifié·es par le CNU et sans poste, etc.), mais rémunérées en dessous du SMIC horaire (en prenant en considération le travail gratuit qu'elles effectuent actuellement : préparation des cours, correction des copies, participation aux jurys...) et très peu considérées au regard du travail effectué et de leur place prépondérante dans le fonctionnement de l'institution. Dans les logiques marchandes et financières, l'exploitation des précaires a toujours été un moyen d'abaisser les coûts économiques, même si cela devait se faire au détriment de coûts sociaux, humains.

Dans cette perspective, l'horizon est clair : il faut tordre le bras aux universités afin qu'elles présentent bien au regard des critères des classements internationaux

(Shanghai en tête). Tout cela au nom d'une supposée modernisation des services publics, là où il n'y a pas si longtemps on aurait justifié ses réformes au nom du progrès !

Dans ce contexte, si les vacataires sont assez bien informés de leurs devoirs (qui consistent notamment à produire du travail gratuit), ils le sont beaucoup moins concernant leurs droits (notamment de voter aux élections professionnelles, d'être rémunéré·es mensuellement, d'avoir un remboursement d'une partie de leurs frais de déplacement, des conditions de travail décentes, un peu de considération...).

C'est donc dorénavant un *esprit gestionnaire* qui anime l'ESR, qui prend le pas sur l'esprit du service public fondé sur des valeurs avant tout humanistes : les gouvernances universitaires sont conduites par des managers (dont certains sont également enseignants-chercheurs) de plus en plus *désincarnés*, se retranchant derrière des dispositifs de gestion impersonnels, des normes et des technologies gestionnaires qui sont censés les exonérer de toute responsabilité et qui, au final, leur lient les mains et transforment les publics de l'institution en des consommateurs. Les universités deviennent des « entreprises comme les autres » : le management par projet déploie ses ailes (depuis l'instauration d'une direction par objectif via la LOLF, mais aussi l'adoption en *catimini* de la LPR), la sélection et la mise en compétition, les « ordonnances de soin » sont rendues par des cabinets-conseils grassement payés (en temps et en heure, contrairement aux vacataires) qui jouent la musique que les politiques en charge de l'institution veulent entendre ; elles se font tordre le bras afin d'entrer dans le moule des classements internationaux et de la quantofrénie, plutôt que d'être attentives aux besoins des étudiant·es, au malaise de ses personnels (le fonctionnement de l'université nécessite également que les titulaires exercent un certain nombre d'heures complémentaires toujours plus important), aux alertes des syndicats sur la dégradation des conditions de travail.

Cela se traduit par un mépris généralisé vis-à-vis des précaires qui sont fortement incités à rester à leur place : invisibles, dans l'ombre, les doigts sur la couture du pantalon et en silence ! À titre d'exemple, au niveau de la présidence de l'UEVE, ce mépris se traduit par une non-réponse (pas même un accusé de réception) à une demande de rendez-vous (effectuée le 7/06, avec une relance le 12/06 et un appel au directeur de cabinet le 19/06) afin d'exposer nos demandes. Rappelons que le mouvement des mobilisés de l'UEVE en 2023 s'est développé à la suite de drames humains exposés par des vacataires acculés par le non-paiement de leur dû, en temps et en heure. Non, madame la ministre, tous les vacataires n'exercent pas cette activité comme un « hobby » en complément d'une activité principale. Ils ont besoin de cet argent pour vivre au quotidien (payer leur loyer, manger, se déplacer, payer leur inscription à la fac alors qu'ils pourraient en être exemptés, dès lors qu'ils y donnent des cours, etc.).

C'est également le mépris des lois : depuis le 1^{er} septembre 2022, les universités doivent rémunérer leurs vacataires mensuellement (article 11 de la Loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020 – elles avaient donc *a minima* deux ans pour mettre en œuvre cet article, sachant qu'une circulaire de 2017 du MESR – NOR : MENF1711388C – mettait déjà la lumière sur cet aspect). Combien l'ont fait et combien comptent sur l'impunité dont elles bénéficient en tant qu'administrations pour s'en exonérer – en jouant également sur le fait qu'aucun précaire n'osera les traîner devant des tribunaux administratifs fortement engorgés, en daignant parfois

lâcher quelques miettes (la mensualisation pour certains, une rémunération au mieux tous les deux mois pour d'autres et finalement la reconduction du système – paiement en fin de semestre, souvent avec retards, pour le plus grand nombre) ? Cette loi un certain nombre d'entre nous l'ont combattue, les parlementaires l'ont votée dans les conditions qu'on connaît, qu'ils l'appliquent donc maintenant, sans délai, sans excuses fallacieuses (en se retranchant derrière des problèmes techniques, un manque de ressources...) ! À l'UEVE, il semble que notre président juriste en ait perdu son droit en laissant s'installer cette illégalité.

Face à tout cela, un certain nombre de précaires ont décidé de dire : STOP ! La colère grandit, mais nous ne sommes pas écouté·es... Faut-il recourir à des actes de violence pour être entendu des décideurs, pour avoir un peu d'attention dans ce pays ?

Les solutions sont pourtant connues :

- il faut créer des postes de titulaires (lever le gel des postes, le non-remplacement des départs en retraite... qui créent des déficits essentiellement comblés par le recrutement massif de travailleurs précaires) ;
- il faut considérer les enseignant·es contractuel·les (appliquer l'article 11 de la LPR, leur rembourser une partie de leurs frais de déplacement – *a minima* en s'alignant sur les droits accordés en la matière à tous salarié·es, leur offrir des conditions de travail décentes, leur attribuer une juste rémunération qui tienne compte à la fois de l'ensemble du travail qu'ils effectuent et de leurs compétences, etc.).
- il faut mieux reconnaître le travail de recherche (et de publication) des enseignant·es vacataires membres des laboratoires de l'UEVE.

Pour terminer, faisons une prédiction : la prochaine étape sera certainement plus visible, elle a déjà été à l'œuvre cette année en licence de sociologie à l'UEVE : un certain nombre de cours ne seront pas pourvus faute d'avoir pu recruter les enseignant·es vacataires nécessaires pour les assurer (absence de mensualisation, université éloignée de Paris, conditions d'exercice dégradées...) Dès lors et à juste titre, les étudiant·es de licence pourront avoir le sentiment d'obtenir un diplôme dévalorisé dû à l'absence de ses matières.

Les processus décrits sont en route, mais il est encore temps de changer les choses !

Pour cela, précaires de les toutes universités, unissez-vous !

Titulaires et non-titulaires, soyons unis dans ce combat !

Les mobilisé·es de l'UEVE.

mobilisationuveve2023@free.fr

